

YONNE > AUXERROIS > VENOY 26/10/13 - 06H00  
**Contre les nouveaux rythmes scolaires**  
Lu 338 fois



le maire (2<sup>à</sup> partir de la droite) et les élus ont voté une délibération contre les nouveaux rythmes. - MORETTI Martine

Le conseil municipal, réuni jeudi soir en mairie, a discuté longuement de la mise en place pour la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires. Une réunion a eu lieu avec les enseignants. Un questionnaire a été distribué aux familles en vue du prochain conseil d'école, le 14 novembre. Pour le maire, Philippe Maillet : « L'application des rythmes scolaires, ce n'est pas une compétence communale. » À l'issue d'un long débat, le conseil a décidé de voter une délibération contre l'application de ce décret, dans laquelle sont notés divers points de désaccord.

#### **Principaux points de désaccord**

« L'intérêt pour l'enfant n'est pas prouvé. [...] Ce décret n'est pas dans le champ de compétences des communes [...]. La commune n'a pas les moyens [...] ; responsabilité énorme des élus [...] ; [cela] implique une réorganisation du travail du personnel communal [...] : Il appartient à l'État, par le biais de l'Éducation nationale, d'assumer ses décisions. » Cette délibération a été adoptée par 14 voix pour, 2 contre et une abstention.